

Compte rendu du CHS CT du 7 mai 2019

Un premier CHS CT était prévu le 8 avril 2019. Il a été boycotté par l'ensemble des instances syndicales du 90.

Une liminaire intersyndicale en début de séance du 21 mai 2019.

la séance est ouverte à 9h15 elle est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès verbal.

Le président M. PESSAROSSO commente la liminaire en précisant que pour le projet de loi « Fonction Publique » il n'y a rien de concret actuellement car le texte est seulement en discussion au parlement. Il n'a pas connaissance à Belfort d'une dégradation des conditions de travail tel que le précise la liminaire. Il est étonné que soit mis l'accent sur les difficultés de l' accueil au CDFP car on lui a fait part d'une réception plutôt fluide. Le président précise qu'il s'est rendu dans les services au moment de la mise en place du PAS et que d'après les agents présents tout allait bien. La direction s'appuie également sur le résultat des indicateurs du tableau de Veille Sociale pour affirmer que la parité syndicale est plus pessimiste que dans la réalité.

Le président propose l'examen de l'ordre du jour un ordre différent ce qui a été accepté car logique pour le bon déroulement de la séance.

2/ Election du secrétaire parmi les représentants des personnels

M. Alain DROUARD est élu secrétaire du CHS CT 90 par l'ensemble des représentants du personnel.

1/ Approbation du procès verbal du 1^{er} octobre 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

3/ Adoption du règlement intérieur du CHS CT 90

Il est approuvé à l'unanimité.

4/ Présentation de la note d'orientation ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2019

Cette note vise à renforcer, accompagner l'évaluation et la prévention des risques professionnels par la mise à jour du guide méthodologique DUERP- PAP. On y trouve une actualisation du guide amiante.

Elle met également l'accent sur les formations qui visent à développer la prévention par le biais de e-formation destinées à tous les agents.

Cette note pose la question aux représentants du CHS CT de l'anonymat dans la transmission des fiches de signalement. Il est demandé une communication de ces fiches sans anonymat sauf si la victime le souhaite.

Le Comité Social d' Administration (CSA) sera l'instance qui remplacera le CT et CHS CT une fois qu'ils seront fusionnés. Ce changement interviendra en 2022 après le renouvellement des instances.

Cependant lorsque les décrets d'applications entreront en vigueur, normalement avant 2022, les CT seront seuls compétents en matière de réorganisation de services dans cette période transitoire. Et cela même si le projet d'aménagement impacte les conditions de travail.

Nous ne savons pas à ce jour si le budget du CHS CT sera maintenu.

5/ examen des fiches de signalement, des accidents de travail et des demandes portées au registre SST 90

◇ 5 fiches de signalements ont été recensées depuis le début de l'année. Différentes solutions ont été apportées en fonction des problèmes rencontrés : usager reçu par le chef de service, lettres de mise en garde envoyées, signalements transmis au procureur.

◇ Un accident de travail enregistré depuis le début de l'année qui n'a pas nécessité d'arrêt de travail et le certificat de guérison a été reçu.

◇ Trois demande déposées au registre en 2019.

Le 09/01/19 signalement par le SIP de l'absence d'éclairage dans le couloir du RDC ainsi que l'encombrement des paliers qui augmente le risque de chute. Intervention d'un électricien en mars et le service BIL est chargé de désencombrer les paliers.

Le 30/01/19 il est signalé un risque de glissade dans le sous-sol du CDFP car le tapis anti-dérapant n'est plus positionné au bon endroit avec les armoires qui sont dessus. Le BIL évacuera les armoires semaine 19 et 20.

Le 03/05/19 il est signalé qu'une porte claque en permanence au sous-sol en bas des escaliers du côté de la DIRCOFI. Le groom sera réglé par les agents de service.

6/ Examen du Document Unique d'Évaluation des risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention 2019 (PAP) à Belfort

Seules sont présentées les lignes qui attendaient une réponse et qui avaient été recensées lors du groupe de travail du 25 mars 2019.

- les 2 agents de service sont inscrits à la conduite sur route glissante.
- le ménage au CDFP moins bien fait depuis l'arrivée des 2 nouvelles trésoreries. Il faut revoir le contrat pour augmenter le nombre d'heures de nettoyage. L'entreprise de nettoyage ELIOR a convenu que 30 minutes en plus sont nécessaires pour accomplir toutes les tâches.
- CDFP la minuterie des archives est maintenant programmée pour 10 minutes à la place de 8 minutes auparavant.
- une minuterie est installée dans le garage du CDFP
- les chefs de services ont reçu un mail leur demandant d'informer les agents d'accueil à participer aux stages « accueil du public ».
- Les nouveaux arrivants ont été informés par message sur la conduite à tenir dans les locaux où il y a du radon.
- En prévision des chaudes journées d'été un recensement des ventilateurs est en cours.
- CDFP dans le local du courrier la mise à jour du relevé des taux de radon est actualisé quotidiennement et se trouve sur la table courrier.
- Un besoin de soutien par la direction est demandé pour un chef de service. Un soutien a déjà été fait pendant l'absence du chef de service lorsqu'il était en stages. Ponctuellement le pôle métier pourra intervenir. Un point mensuel sera fait chez le directeur départemental.
- Archives de Giromagny, le chef de poste doit répertorier pour le 30/09/19 les archives du grenier à conserver et celles à jeter.
- A Delle la cuvette et la lunette des WC ont été changées. La mairie a remplacé le WC et la DDFIP la lunette.
- Direction au 2^{eme} et 3^{eme} les détecteurs d'éclairage sont défectueux. Après enquête, le système ne sera pas changé mais des lampes WALDMANN seront installées dans certains bureaux. Pour la salle de réunion et les couloirs le système actuel sera conservé.
- La direction financera sur sa DGF le salaire de l'emploi d'un vigile au CDFP du 8 avril au 30 mai 2019.

M.DORIDANT indique que le nouvel agent de service M, COSSET a complètement aménagé l'ancien local syndicale qui se trouve au RDC de la DDFIP en coin repas. Et que les problèmes de radon sont enfin résolus suite à la mise en place d'une ventilation dans le local ainsi que dans la cave qui se situe juste en dessous. Les locaux ont été restaurés et aménagés avec l'ancienne cuisine de la rue Thiers ainsi qu'une partie de son mobilier.

Le comité donne un avis favorable aux actions retenues dans le PAP et aux mesures de préventions proposées.

7/ Budget et proposition de dépenses

La parité syndicale vote unanimement pour les propositions de dépenses suivantes :

	Nature dépense	Coût TTC
FORMATIONS	Initiale secouriste (1 session de 2 jours)	1 140,00
	Recyclage secouriste (3 sessions d'1 jour X 570 €)	1 710,00
	Prévention troubles musculo-squelettique - méthode Feldenkrais module 1 (2 sessions d' ½ journée X 360 €)	720,00
	Prévention troubles musculo-squelettique - méthode Feldenkrais module 2 (2 sessions d'1 jour X 720 €)	1 440,00
	Prévention troubles musculo-squelettique – Gestes et postures devant écran – prise en charge individuelle (durée 20 mn) 6 inscrits X 90 €	540,00
	Communication – Assertivité, affirmation de soi (1 session de 2 jours)	2 400,00
	Guide/serre file (3 sessions ½ journée) + extincteurs (1 session ½ journée)	1 110,00
	Habilitation électrique (recyclage 1 personne + initiale 2 personnes)	1 400,00
	Prévention des risques routiers – conduite auto sur piste glissante (2 agents service + 1 ERD + 2 nouveaux collègues)	1 500,00
DEMANDES MÉDICALES	2 fauteuils ergonomiques	387,17
	2 souris sans fil	32,21
	1 sac à dos	39,84
CDFP Révolution	Nouveaux plans d'évacuation (sans les cadres alu) <i>estimation</i>	1 104,00
DDFIP et CDFP Rév.	Contrat de maintenance des défibrillateurs	468,00
		13 991,22
		SOLDE DISPONIBLE 9 338,78

8/ Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.